

Les trois considérations importantes sur ce projet :

L'intérêt général et l'espoir des transports améliorés.

Le Tracé du métro souterrain et ses conséquences en surface.

Les déchets extraits du tunnel souterrain et leur transport à travers la ville.

L'intérêt général : Chelles devient une ville périphérique importante du Grand Paris.

Toutes les voies de transports sont des parallèles Ouest Est :

Le Chemin de Fer, la Nationale, le Canal, la Marne et l'Autoroute A4.

Seuls deux ponts enjambent la rivière, le pont de Vaires et celui de Gournay.

La nouvelle voie de transport souterrain Sud Nord est donc bienvenue et peut apporter une possible stagnation de l'évolution des automobiles dans la traversée de la ville (?)

Mais, la contrepartie, est l'arrivée des voitures en stationnement pour la gare de Chelles.

L'étude ne précise pas l'importance de cette attractivité depuis toutes les villes de l'Est. Il est certain que les élus devront prévoir un grand parc supplémentaire de stationnement véhicules.

Le Tracé définitif du souterrain impacte sur Chelles toutes les propriétés habitées au-dessus depuis la Marne jusqu'au Montguichet. « Le Tréfonds » est l'espace sous les propriétés, il appartient aux citoyens, il se monnaie. Les nuisances occasionnées par le métro du Grand Paris Express, vibrations odeurs, seront prises en considération par les aménageurs, avec une prévision de dédommagement. Nous pensons qu'aucune maison n'aurait dû disparaître sur Chelles, les aménageurs auraient pu, par exemple, tout aussi bien créer la gare du Grand Paris Express, sous le Parc et la station de bus sans exproprier qui que ce soit, c'est notre désaccord avec ce projet. Nous demandons donc que soit mise à l'étude cette opportunité.

Reste les déchets extraits du percement du tunnel :

Le trou d'extraction du tunnel principal est à Champs-sur-Marne c'est donc la voie rapide et l'autoroute qui seront retenus pour le transport des terres et des boues. Tout de même le Port de Gournay est étudié pour le transport en péniche. Des camions transiteront depuis Chelles en direction de Villeparisis et de la Francilienne, il faut être vigilant sur les pollutions possibles poussières et liquides de ces transports sur tous les trajets.

L'Avis délibéré de l'Autorité Environnementale (Pièce J6 du Dossier d'Enquête) résume à la perfection la lecture du dossier d'Enquête et de l'Etude d'Impact. Cet avis donne en quelques pages toutes les informations nécessaires pour compléter les manquements dans les études fournies aujourd'hui par les aménageurs. La lecture citoyenne s'en trouve considérablement facilitée...

**Association riverains bords de Marne :**

Membre du SAGE Marne Confluence

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Comité de gestion de la RNR des îles de Chelles

(Réserve Naturelle Régionale).

Commission consultative des services publics locaux de Marne et Chantereine.

12 avenue des îles 77500 Chelles Tel : 01 64 21 26 18